

N°269  
2€30

# BILLETS D'AFRIQUE

ÉTÉ 2017

**ILLUSTRATION DE COUVERTURE RETIRÉE EN MARS 2022  
À LA DEMANDE DU PHOTOGRAPHE, QUI L'AVAIT PUBLIÉE  
SOUS LICENCE CREATIVE COMMONS MAIS QUI A DÉCIDÉ  
DE MODIFIER SA POLITIQUE DE PARTAGE EN 2020.**

**Il s'agissait d'un cliché d'un soldat  
malien supervisé par un militaire français,  
une scène "saisie" nécessairement avec  
l'accord des protagonistes...**

**MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE**

**Du Rwanda au G5 Sahel  
en passant par Sarajevo :  
continuités militaires françaises.**

**APE / C2D / Tchad**

## Un ami fidèle

Robert Bourgi, qui n'en est plus à une version près, se vante aujourd'hui d'avoir flingué le candidat Fillon. Le *Canard Enchaîné* (28/06) rapporte et commente les confidences qu'il a faites au magazine Vanity Fair de Juillet : « *Au fond, je n'ai jamais cru en Fillon. C'est Sarko que j'aime. C'est un bandit, mais je l'aime. (...) D'ailleurs je ne l'ai jamais trahi, je lui racontais tout de mes discussions avec Fillon.* » Après la primaire, Bourgi « *lui fait porter deux nouveaux costumes sur mesure, payés par chèque cette fois, et non en liquide* », rappelle Le *Canard*. Bourgi « *espère discuter de son rôle de conseiller Afrique. Mais le candidat à la présidentielle le tient à l'écart. Alors Bourgi l'avoue : "J'ai appuyé sur la gâchette."* » Sarkozy aurait alors commenté : « *T'as vu, Robert : on l'a bien niqué.* »

## Avoir un bon copain

Malgré le caractère « *strictement personnel* » de la visite que le nouveau président français a rendu au roi du Maroc à la mi-juin, il a été interrogé par la presse sur les arrestations et la répression du mouvement social dans la région du Rif, qui menaçait de s'étendre à d'autres régions du pays. Un bel exercice de langue de bois pour celui qui se gargarise de faire de la politique autrement : « *Nous avons évoqué ce sujet dès le début, je l'ai abordé de manière très directe et naturelle, a-t-il expliqué. J'ai senti que le roi considère qu'il est normal qu'il y ait des manifestations, [...] que son souhait est d'apaiser la situation en apportant de la considération à ces régions et des réponses très concrètes en termes de politiques publiques. La discussion que nous avons eue ne me donne pas lieu de craindre à une volonté de répression* » (*Libération*, 15/06). Les militants emprisonnés ont dû être rassurés... et si de nouvelles arrestations et des condamnations à de la prison ont eu lieu depuis, c'est évidemment par souci « *d'apaiser la situation* » et sans aucune « *volonté de répression* ».

## Propagande militariste

Les cours d'histoire-géographie-éducation civique sont censés permettre aux élèves de développer leur esprit critique... Sur les sujets qui nous intéressent, ils relèvent pourtant du simple catéchisme républicain, l'Education nationale étant sommée de concourir à « l'esprit de défense ». Dernier exemple en date, le sujet du brevet 2017 demandait aux candidats de traiter la question suivante : « *Vous avez été choisi(e) pour représenter la France au prochain sommet de l'Union européenne. Vous êtes chargé(e) de réaliser une note pour présenter une mission des militaires français sur le territoire national ou à l'étranger. Montrez en quelques lignes que l'armée française est au service des valeurs de la République et de l'Union européenne.* » On est curieux de connaître la note obtenue par les élèves qui auraient évoqué le cas du Rwanda, que les révélations de la revue XXI et de nouvelles plaintes judiciaires avaient remis à l'honneur dans l'actualité au même moment.

## Biens mal acquis profiteraient-ils moins ?

Après son neveu, Wilfrid Nguesso, c'est au tour de la fille et du gendre du dictateur congolais d'être mis en examen par les juges d'instruction parisiens dans l'affaire dite des « Biens mal acquis » pour « *blanchiment de détournement de fonds publics* » (*AFP*, 25/06). Tandis que l'avocat de la famille Sassou se démène pour obtenir la nullité du procès et annonce une plainte en diffamation contre l'ONG Sherpa, six villas de la famille Bongo ont également été saisies en France fin juin. Au même moment, le procès de Théodorin Obiang Nguéma, le fils du dictateur équato-guinéen, se déroulait à Paris pour des accusations similaires. Début juillet, le procureur requerrait trois ans de prison et trente millions d'euros d'amende, ainsi que la confiscation de ses biens saisis en France (jugement mis en délibéré au 27 octobre). On comprend que la nervosité gagne les « amis » de la France...

## Macron et l'Afrique au G20

Quelle mouche a piqué ce journaliste africain, lors de la conférence de presse du G20 à Hambourg, de réclamer « *un plan Marshall* » pour l'Afrique. Cette insolence méritait une leçon. Il l'a reçue du Jupiter au petit pied nommé Macron. En substance : cette revendication est nulle, des sous pour l'Afrique, on n'a pas cessé d'en donner, pour quel résultat ? D'abord le plan Marshall c'était pour reconstruire de vrais pays. Pas de ça en Afrique où le problème est « *civilisationnel* » - kekcekça ? La version macronienne du discours de Sarko à Dakar :

Pour Macron l'Afrique c'est – énumération pédantesque sur les doigts de la main – des États faillits, de la corruption, des trafics en tout genre, du terrorisme, et surtout ... trop d'Africains – obsession blanche de la natalité dans un continent sous-peuplé qui manque de ressources humaines -. Les solutions ? Macron serine à nouveau : bonne gouvernance, lutte contre la corruption, lutte contre la natalité. Nous y remédierons à notre façon, avec nos investisseurs privés et avec les présidents africains – c'est-à-dire des bénéfices pour nous et le pouvoir à nos affidés. Les peuples ? Inconnus au bataillon macronien. On pense et on décide pour eux dans la meilleure tradition coloniale.

Macron, dans cette intervention, d'autant plus caricaturale qu'elle adoptait un ton insupportablement prétentieux et paternaliste,

a donné la meilleure démonstration du problème crucial de l'Afrique : l'invasion impérialiste. Ce tableau fourre-tout des « *fléaux* » du continent est un mélange d'enfoncement de portes ouvertes, fausses évidences, conséquences prises pour des causes, et de fantasmes invétérés contredisant la réalité<sup>1</sup>. Il oublie le fléau originel, quatre siècles de désastre économique et humain dû aux rapines et invasions de l'Occident, avec la traite et la colonisation, toujours en cours, qui ont saigné à blanc les ressources humaines et matérielles du continent.

L'erreur, monumentale, du journaliste a été de parler d'aide, succombant à la plus grande mystification idéologique de l'impérialisme. Il donnait les verges pour se faire battre. Il s'agit de réclamer des compensations pour le désastre subi. Cela ne peut être fait que par une Afrique indépendante, débarrassée de toute tutelle et du vampirisme des multinationales. Cela peut paraître utopique mais les nouvelles et nombreuses – horreur ! - générations africaines n'ont que cela en ligne de mire. Elles ne demanderont pas des sous, elles défendront les leurs.

*Odile Tobner*

1. Il y a quatre siècles environ, l'Afrique représentait près de 17 % de la population mondiale. Ce chiffre a chuté pour atteindre 7 % en 1900. En 2016, l'Afrique représente plus de 16 % de la population mondiale

**L**e mois de juin nous a apporté de nouveaux députés et de nouvelles révélations sur la complicité de l'exécutif français, vingt-trois ans plus tôt, dans le dernier génocide du XXe siècle. Les premiers s'empareront-ils des dernières ? Rien n'est hélas moins sûr. Alors que l'on s'apprête à supprimer -enfin !- la Cour de justice de la République, instance permettant aux responsables politiques de se juger entre pairs et de s'offrir une impunité devenue publiquement intolérable, personne n'est choqué par l'article 67 de notre Constitution, qui depuis la révision constitutionnelle de février 2007, précise que le président « n'est pas responsable des actes accomplis en cette qualité ». Cet héritage chiraquien est clair : le soutien d'un président français à un régime criminel ne constituant pas un « manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ». Pourquoi changer, alors ? Pas de raison de cesser de soutenir des criminels comme le Tchadien Idriss Déby, reçu à l'Élysée, ou le Congolais Sassou Nguesso, qui a organisé « ses » élections législatives en juillet, y compris militairement : aucun crime qui relève de la « fonction » du chef de l'État ne peut être poursuivi, même après la fin de son mandat.

Au Rwanda, c'est bien ce que l'Élysée a fait : « la suite de l'engagement d'avant », comme l'a expliqué Hubert Védrine en 2014 à des députés. La vidéo de son audition, remise au goût du jour fin juin par

l'actualité médiatique et judiciaire sur les complicités françaises dans le génocide de 1994, a disparu du site web de l'Assemblée nationale vers le 8 juillet. Simple « mise à jour automatique », nous a assuré un ancien porte-parole du ministère de la Justice, lorsque Survie s'en est étonnée sur les réseaux sociaux. Mais dès le 9 juillet, la vidéo était à nouveau disponible : énième tentative de gommer des propos gênants -car trop francs- de Védrine, après la « correction » opportune du compte-rendu de l'audition ? (lire p. 9)

Au sujet de sa politique africaine, Emmanuel Macron aussi pourrait parler de « la suite de l'engagement d'avant » : on passe la main dans le dos du dictateur tchadien sur le perron de l'Élysée, on impulse une « force africaine » qu'on chaperonne sans même se cacher, et on prétend philosopher à coups de considérations racistes sur les « fléaux » qui ravagent le continent.

L'un des fléaux qui minent notre politique étrangère est le manque de contre-pouvoir, en particulier de contrôle parlementaire. Que nous promet la vague macroniste qui a déferlé sur l'Assemblée nationale ? La suite, on peut le craindre, des auditions complaisantes de responsables politiques et militaires qui flattent l'égo collectif d'un fantasme de « grandeur de la France », tandis que le président peut être complice de tous les crimes, en toute impunité.

*Thomas Noirot*

## LA SUITE DE L'ENGAGEMENT



ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCUEIL EN DIRECT À LA DEMANDE RECHERCHE

DEMANDE DE VIDÉO

La vidéo 'Commission de la défense : M. Hubert Védrine sur la politique de la France au Rwanda' du 16 avril 2014 n'est plus disponible en ligne.

Pour y accéder, veuillez remplir le formulaire ci-dessous

Vous recevrez un mail lorsque celle-ci sera de nouveau accessible.

## Sommaire

2

LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

3 ÉDITO La suite de l'engagement

4 APE Un néocolonialisme (presque) assumé

6 C2D Convertir la dette en influence française

8 ARMÉE Le nerf de la guerre contre le terrorisme

9 GÉNOCIDE DES TUTSIS (Ré)armer les génocidaires

10 À LIRE Vent glacial sur Sarajevo

12 FRANCE-TCHAD Comment recevoir un dictateur sans le montrer

# ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUES UN NÉOCOLONIALISME (PRESQUE) ASSUMÉ

**La France, à l'instar quelques compagnons européens, a sans cesse chéri sa relation « privilégiée » avec l'Afrique. Et le commerce s'est toujours trouvé à une place centrale. Mais bien loin est le temps où les Européens imposaient leurs vues à leurs anciennes colonies. La France, l'Union européenne, l'Afrique sont maintenant des partenaires, des amis, des frères, traitant d'égal à égal, main dans la main, pour le bien être des populations de chaque bord. En**

En 2002 ont commencé les négociations des Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'Union européenne et ce qui constituait ses anciennes colonies, divisées en trois blocs Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), eux mêmes sous-divisés en blocs régionaux, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Communauté d'Afrique de l'Est.

Il est vrai qu'un partenariat a une connotation plus positive qu'une colonie. Entre partenaires, on s'écoute, prend en compte les intérêts des uns et des autres, et on essaie de trouver des compromis pour que tout le monde y trouve son compte. Sauf que les faits pointent dans une toute autre direction : les APE se rapprochent bien plus de cette bonne vieille relation économique entre colonisé et patron métropolitain.

L'APE n'est pas le premier outil utilisé par les Européens pour maintenir l'Afrique dans cette relation « privilégiée ». Depuis la décolonisation, toute une gamme de mécanismes de droit international a été mise en place pour protéger les actifs des anciens colons, comme les traités de protection des investissements, la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États, signée en 1965 (dite Convention de Washington ou Convention CIRDI) ou, simplement, mettre en poste un conseiller de la métropole dans le bureau du Président de l'État nouvellement indépendant.

En parallèle, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et les prêts de la Banque mondiale, à condition d'une forte restructuration pour rendre l'État plus efficace (en d'autres termes : privatisations à outrance, recul des prérogatives étatiques, austérité économique) ont aussi contribué à laisser l'Afrique dans sa position de sujet des Occidentaux (même si d'autres veulent maintenant aussi leur part du gâteau).

L'Union avait déjà un accord commercial avec l'Afrique. De 1975 à 2000, avec les Conventions de Lomé, elle avait, en principe, garanti, de manière non réciproque, un accès sans droits de douane aux ressources naturelles et aux produits agricoles africains vers le marché européen. Ces conventions devaient être un dispositif pour la réduction la pauvreté, mais dans les faits, elles ont finalement eu un impact limité, restreignant les exportations de produits africains, du fait de critères juridiques tels que les règles d'origine. En revanche, elles ont bien perpétué la tradition coloniale de mainmise sur les matières premières.

En 2000, l'Union européenne et le groupe ACP signent l'Accord de Cotonou, avec un triple objectif : réduction de la pauvreté, développement durable et intégration régionale. L'accord maintient les préférences non-réciproques jusqu'en 2020, mais prévoit aussi la mise en place des APE, dans le cadre desquels Afrique et Europe joueront avec les mêmes règles, en dépit de niveaux de développement aux antipodes. L'Union, à l'instar des pratiques du FMI ou de la Banque mondiale, conclut que, puisque les Conventions de Lomé n'ont pas inversé la courbe de la pauvreté, une bonne dose de néolibéralisme rigide résoudra les problèmes. L'économiste Jacques Bertelot notait que ce raisonnement était aussi absurde « *que celui consistant pour un éleveur de poulets à ouvrir la porte du poulailler pour que les renards puissent éprouver la capacité de résistance des poulets* ».

## Partenaires ? Vraiment ?

Avec les APE, l'Europe traitera donc bien d'égal à égal avec l'Afrique, tel un boxeur poids lourd avec un petit poucet. Les APE vont-ils empêcher les pays africains de s'appauvrir ? Seront-ils vecteurs d'intégration régionale ? Ou sont-ils, au contraire, un outil de domination, dans la lignée de la longue histoire des relations « privilégiées » entre les deux continents ?

Tout d'abord, les APE prévoient une suppression des droits de douane pour environ 80% des produits européens et l'interdiction d'introduire de nouvelles taxes à l'importation. Or cet aspect n'a rien d'anodin. Les droits de douane jouent en effet un rôle primordial dans au moins deux champs : la protection de la production locale et le budget de l'État.

Des produits européens meilleur marché, dont certains sont grassement subventionnés, alors que d'autres sont fabriqués à partir de matières premières provenant d'Afrique, pénétreront le marché africain et se trouveront en concurrence (déloyale) avec des produits africains. En théorie, l'Afrique continue d'avoir un accès au marché européen, comme c'était le cas avec les Conventions de Lomé. Mais en pratique, si on trouve bien du chocolat Cote d'Or en Afrique de l'Ouest, je défie quiconque de trouver du chocolat ghanéen dans un supermarché.

Les entreprises locales auront les plus grandes difficultés à faire face à cette compétition. Beaucoup d'entre elles n'auront donc pas d'autres choix que de licencier ou de mettre la clé sous la porte, renforçant au passage la crise migratoire.

L'État, quant à lui, ne pourra certainement pas protéger son industrie ou son agriculture locale du fait des pertes budgétaires. Le Sénégal, par exemple, perdra 75 milliards de francs CFA par an les premières années, puis 240 milliards à partir de la vingtième année. Dans de tels pays, ces pertes de revenus seront lourdes de conséquences, notamment dans des secteurs comme l'éducation, la santé et la sécurité. Or, ces régions font actuellement face à des défis alimentaires, sanitaires ou sécuritaires sans précédent.

De plus, l'Union européenne considère les APE comme étant des accords de libre-échange globaux, c'est à dire allant au delà des simples questions douanières. De par des références aux règles de compétition, à l'accès aux marchés publics, au commerce

des services ou à l'investissement, l'Europe s'assure un contrôle accru du marché africain, et notamment de ses terres, incitant davantage leur accaparement.

### Et qui profitera de cette situation? On peut le deviner.

Tout est en effet bien ficelé du côté européen afin de s'assurer qu'il ne puisse avoir qu'un seul vainqueur. L'accès au marché du « vieux continent » est soi-disant garanti, mais tout un éventail juridique est mis en œuvre pour l'endiguer, comme de strictes mesures sanitaires et phytosanitaires, des règles d'origines complexes, et une interdiction des taxes à l'exportation, ces dernières étant pourtant un instrument politique essentiel pour protéger la production locale.

Comme le souligne Guy Marius Sagna, engagé contre cet accord au Sénégal : « *On peut parler de plan de division internationale du travail qui ferait de nos pays « sous-développés » des consommateurs de marchandises en provenance d'autres pays, dont le rôle dans ce système est celui de producteur. L'APE renforce de plus belle ce processus qui va appauvrir encore plus nos pays* ».

### Diviser pour mieux régner

L'Union européenne aurait pu avoir une attitude différente. Elle aurait pu, par exemple, demander une dérogation à l'OMC pour maintenir un accès préférentiel aux pays africains, comme elle l'avait fait pour la Moldavie ou comme l'avaient fait les Etats-Unis, dans le cadre de la loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés (AGOA). Elle aurait pu publier trois études économiques, qu'elle avait pourtant commandées, indiquant que les APE auraient un impact négatif. Elle aurait pu ne pas inclure dans le traité la clause de la nation la plus favorisée, qui empêche toute perspective de coopération économique sud-sud. Elle aurait pu prendre en compte les réserves de certains pays africains, notamment concernant le développement de l'industrie locale, qui en sera réduite à l'état de zombie si l'accord est mis en œuvre. Elle n'en a rien fait.

Le processus même de négociation et de ratification a été caractérisé par de grandes pressions et suit la logique du « diviser pour mieux régner ».

Les Etats africains ne faisant pas partie des pays moins avancés se sont ainsi trouvés sous la menace de perdre leur accès préférentiel en Europe, devenant ainsi moins compétitifs que des pays asiatiques ou d'Amérique latine, avec lesquels l'Union eu-



Pancartes contre les APE à la marche du Forum Social Africain en 2014 à Dakar. CC. M. Lopes.

ropéenne a signé des accords de libre-échange. Un peu de chantage aux aides au développement et le tour était joué. Le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Cameroun avaient ratifié, dans leur coin, des APE intérimaires, portant un coup à l'intégration régionale, un objectif prétendu des APE.

Et littéralement au lendemain de la ratification du Cameroun, des multinationales s'installaient, affirme Yvonne Takang, de l'Association citoyenne de défense d'intérêts collectifs. « *Elles traînaient devant la porte, attendant juste qu'elle s'ouvre* ».

### The « usual suspects »

Si les entreprises locales africaines apparaissent comme des victimes annoncées des APE, des grands groupes européens devraient être les grands bénéficiaires.

La France a été un fer de lance des négociations. Ses multinationales, dont certaines ont des liens avec l'Afrique remontant à l'époque coloniale, ont beaucoup à gagner de ces accords, à une époque où la concurrence de certains pays asiatiques et des Etats-Unis est de plus en plus rude.

Ainsi quelques entreprises ont un ferme intérêt à ce que les APE deviennent réalité. Parmi elle, on trouve la Compagnie Fruitière, de Robert Fabre, chef de file de la banane et de l'ananas en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Cameroun, le groupe Mimran, propriétaire des Grands Moulins du Tchad, de Dakar et d'Abidjan et de la Compagnie Sucrière du Sénégal, le groupe Louis-Dreyfus, un leader mondial de l'agrobusiness, des groupes de l'industrie laitière (pour le lait en poudre), ou encore le groupe Bolloré, présent dans 43 pays africains via ses filiales comme l'entreprise Socfin, et qui touche à tout, dont la gestion de la plupart des ports du Golfe de Guinée, le cacao, l'hévéa et l'huile de palme.

Le groupe Bolloré, qui avait d'ailleurs été décrit par l'institut états-unien Oakland comme s'étant développé de manière spectaculaire, « *en achetant des anciennes entreprises coloniales* », aura tout le loisir de faire

perdurer ce « savoir-faire » colonial avec la mise en œuvre des APE.

Les chefs de ces groupes n'hésitent d'ailleurs pas à effectuer des visites de courtoisie aux dirigeants africains, comme s'était le cas de Fabre, qui avait accompagné François Hollande en 2014 lors d'une rencontre avec le Président ivoirien Alassane Ouattara, ancien du FMI, Premier ministre de la Côte d'Ivoire au début des années 90, sous Houphouët-Boigny, époque où il s'était distingué par une politique d'austérité, et Président de la CEDEAO durant les négociations sur les APE.

Mais tout ne se passe pas comme prévu. Le processus de ratification traîne. La Tanzanie, la Gambie, la Mauritanie, l'Ouganda, le Nigéria et la plupart des pays d'Afrique centrale ont, pour l'instant, refusé de ratifier l'APE. Ils ont bien conscience des conséquences néfastes pour leur économie. Un affront pour l'Union européenne, qui ne cesse depuis de multiplier les pressions pour que ces Etats rentrent dans le rang.

Le Président tanzanien n'a pas hésité à qualifier ces accords de « forme de colonialisme », tandis qu'ailleurs des mouvements paysans s'opposent à la ratification et qu'au Nigéria, les industriels et les commerçants se sont mobilisés contre le traité. Ken Ukaoha, président de l'Association nationale des commerçants nigériens (NANTS), estime que « *les seuls qui sont intéressés par l'APE sont les gens du secteur privé qui ont des liens avec l'Europe* ». Selon lui, si les APE étaient bénéfiques, ils ne seraient pas signés sous la table, en divisant les Etats africains, mais à la lumière des projecteurs, avec des applaudissements et du vin du la table.

Un processus à suivre donc. Même s'il est bien enclenché, avec les ratifications du Ghana, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Kenya et de la quasi-totalité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des rebondissements de situation restent possibles.

Il est d'ailleurs essentiel de ne pas isoler les APE de la grande poussée néolibérale et de la multiplication des accords de libre-échange à travers le monde, ainsi que de la résistance qui en découle. Ce libre-échange, qui n'a de libre que le nom, doit être exposé pour ce qu'il est : une idéologie de domination et d'asservissement des populations, au service des intérêts impérialistes de ceux qu'on appelait les marchands au XVIIe siècle et les entreprises multinationales aujourd'hui.

*Achille Maillé-Dancourt*

# CONTRATS DE DÉSENETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT CONVERTIR LA DETTE EN INFLUENCE FRANÇAISE

**Sous prétexte de lutter contre la corruption et le détournement d'argent public, en promouvant une « bonne gouvernance » technicienne et dépolitisée, certains bailleurs rechignent à annuler une part des créances de pays endettés : les ressources financières soudainement disponibles (jusqu'ici dédiées au remboursement annuel de la dette) risqueraient d'être détournées au profit de dirigeants peu scrupuleux. La « solution » serait alors de convertir ces montants en investissements et en aide, supposés servir à la population. Un beau mythe que Paris se plaît à entretenir depuis quinze ans, pour le plus grand bonheur de ses entreprises et des théoriciens de « l'influence française ». Exemple avec le Contrat de désendettement et de développement**

Depuis les années 1990, des mécanismes de conversion des créances de dette en programmes de développement ont été mis en œuvre de diverses manières par différents bailleurs (Allemagne, Canada, Espagne, Italie, Suisse, etc.). Mais la France est allée bien plus loin en lançant en 2001, dans le prolongement de l'Initiative PPTE, le Contrat de désendettement et de développement (C2D) : pour certains pays atteignant le « point d'achèvement » prévu dans l'I-PPTE, la France a choisi, pour une partie de ses créances bilatérales, d'exiger leur remboursement plutôt que de les annuler, mais en s'engageant à reverser des « dons » équivalents au fur et à mesure. À chaque échéance, la France verse la somme sur un compte spécialement créé à la Banque centrale du pays (ou de la zone monétaire), cogéré par le gouvernement « bénéficiaire » et l'Agence française de développement (AFD).

Ces montants sont ensuite réinjectés dans l'économie nationale mais sans que l'État en dispose librement : il s'agit de financer des projets d'investissements ou de l'aide budgétaire selon un cadre négocié en amont du C2D entre la France et l'État concerné. Des instances de pilotage officielles mêlent des représentants des deux États et de l'AFD, et parfois des entreprises et des organisations de la société civile. Ce contrôle par l'AFD et les conditions d'éligibi-

lité sont présentés comme autant de garanties d'une utilisation transparente et efficace des fonds. Mais ils consacrent de fait une ingérence directe des autorités françaises dans les choix des dépenses publiques prioritaires et des entreprises qui mettent la main sur ces marchés parfois considérables. L'association de la société civile, avant tout théorique mais présentée comme un moyen de renforcer la légitimité de contre-pouvoirs locaux, n'a jusqu'ici nullement empêché ses représentants d'être victimes de harcèlement judiciaire de la part des autorités<sup>2</sup>.

## 15 ans d'expérience

Entre 2001 et 2016, des C2D ont été négociés et signés avec trois pays latino-américains (Bolivie, Honduras, Nicaragua) et quinze pays africains (Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, RDC, Rwanda, Tanzanie), représentant une enveloppe totale de plus de 5 milliards d'euros dont 1,66 milliard avait été remboursé puis reversé sous forme de « dons » au 31 décembre 2014. Mais les gros montants concernent les pays dont des dirigeants corrompus ont massivement bénéficié de prêts français<sup>3</sup> : le Cameroun totalise à lui seul une enveloppe de plus de 1,47 milliard d'euros<sup>4</sup> et la Côte d'Ivoire, où le C2D a été signé en grande pompe dans les mois suivant l'arrivée au

pouvoir d'Alassane Ouattara grâce à l'armée française<sup>5</sup>, un montant de près de 2,9 milliards d'euros<sup>6</sup>. Viennent ensuite le Congo (229 millions d'euros), la Guinée (167 millions d'euros) et la RDC (106 millions d'euros).

Les sociétés civiles française, camerounaise et ivoirienne ont régulièrement critiqué ce mécanisme, qui contraint un État à dégager les ressources nécessaires au remboursement d'une dette illégitime, maintient pendant des années son niveau d'endettement et donc l'application par les marchés financiers de taux d'intérêt très élevés pour ses éventuels emprunts, et permet de placer des entreprises françaises en pôle-position pour remporter de juteux marchés publics, de façon efficacement complémentaire à l'aide liée. Certaines critiques ont été reprises, en 2016, dans la « Revue de la politique du Contrat de désendettement et de développement (C2D) » réalisée par le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC) à la demande du ministère des Affaires étrangères (MAE), du ministère des Finances et de l'AFD.

## Soft power

Le rapport de PwC est venu apporter de l'eau au moulin des associations qui reprochent aux pouvoirs publics français d'avoir utilisé ce dispositif pour masquer l'insuffisance de l'aide au développement (APD) et la part croissante des prêts bonifiés : « *les C2D sont apparus comme un moyen d'occulter la baisse des dons de l'aide française* » (p. 8). Il s'agit clairement d'afficher une pseudo-générosité : « *Par la signature d'un contrat et de conventions d'affectation et par le processus de négociation et de dialogue sur les politiques sectorielles, le C2D pouvait permettre de communiquer et "afficher" l'engagement français, ce que n'aurait pas permis une*

1. Texte de réponse à la question "Est-ce que convertir des dettes en investissement peut représenter une solution pour les pays du Sud ?", dans un ouvrage à paraître du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM).

2. Voir par exemple les communiqués de la Plateforme française Dette et Développement, « *Attaques contre la Convention de la société civile ivoirienne* », 29 mai 2013 et « *La France doit veiller à ce que les autorités camerounaises assurent la sécurité des représentants de la société civile* », 13 septembre 2016.

3. Selon la même logique, la France a annoncé en novembre 2016 vouloir convertir en investissements

1 milliard d'euros de dettes tunisiennes contractées par le régime de Ben Ali (voir <http://www.cadtm.org/Conversion-de-dettes-tunisiennes>).

4. 864 millions d'euros pour les 2 premiers C2D signés respectivement en 2006 et 2011, auxquels s'ajoutent plus de 611 millions du 3ème C2D signé en juin 2016.

5. Voir le rapport « *Cinq guerres pour un empire - L'interventionnisme militaire français en Afrique* », association Survie, janvier 2017.

6. Montant global annoncé, dont 1,75 milliard d'euros pour les 2 premiers C2D signés respectivement en 2012 et 2014.



Pont sur le Wouri à Douala, finalement confié à Vinci.

annulation sèche de dette » (p.23). Le gouvernement comptabilise ainsi la promesse d'annulation de dette dans l'APD, puis communique sur les projets financés. Mais les auteurs pointent surtout que ces dispositifs « *maintiennent une présence de l'aide française dans des pays et des secteurs où, compte tenu de la réduction des budgets d'aide, le maintien de financements de projets n'aurait pu être défendu* » (p.9). Une annulation de dette n'aurait évidemment pas permis d'atteindre un tel résultat, qui contribue au « soft power » françafricain : que ce soit ou non son objectif, la coopération accroît l'influence diplomatique et économique. Mais cela ne se limite pas au traditionnel pré carré africain : « *le MAE, par le biais des Ambassades, a soutenu l'éligibilité des trois pays d'Amérique Latine dont les enjeux traditionnels de la coopération française relèvent d'une stratégie de valorisation de l'influence française dans ces pays* » (p. 44).

Les deux enveloppes « record » de C2D concernent le Cameroun et la Côte d'Ivoire, dans lesquels les entreprises françaises se positionnent sur de multiples secteurs : BTP, logistique portuaire et ferroviaire, agro-industrie, adduction d'eau, etc. Pour défendre ce maillage d'entreprises françaises, cet outil de « soft power » prend donc toute son importance. En Côte d'Ivoire, « *le C2D, et ses volumes financiers sans commune mesure avec les contributions des autres bailleurs, place la France en position de chef de file des [Partenaires Techniques et Financiers]* » (p.39). L'ampleur du C2D ivoirien a également été soulignée à l'Assemblée nationale française, dans le rapport d'information sur la Côte d'Ivoire de février 2017 : « *Ce montant considérable autorise l'AFD à intervenir en Côte d'Ivoire avec des dons annuels de l'ordre de 200 à 250 millions d'euros, un montant exceptionnel qui permet de conduire des projets à fort impact. Ces projets bénéficient évidemment aux entreprises françaises qui disposent d'un positionnement ad hoc dans de nombreux secteurs.* »<sup>7</sup> Et lorsque cette position dominante ne suffit pas à favoriser l'attribution des marchés aux entreprises françaises, le

C2D permet de donner des coups de pouce plus directs.

### Droit de veto et marchés captifs

Evocant pudiquement une perception « *très largement partagée* » des autorités locales et des choix « *émanant d'une influence française forte* », l'audit de PwC explique que les autorités locales soulignent « *la forte prise en compte des intérêts français, tant en termes de secteurs retenus qu'en termes d'attribution des marchés passés sur des fonds C2D à des entreprises françaises* » (p. 31). En réalité, sous couvert de lutte contre la corruption, l'AFD dispose d'un droit de veto sur le choix des attributaires des marchés financés par les C2D : elle doit en effet rendre un avis de non-objection (ANO) pour que les fonds promis soient décaissés pour un projet. Cet outil d'ingérence directe a été utilisé au Cameroun pour la construction d'un pont à Douala. L'appel d'offres remporté par un groupe chinois avait été déclaré infructueux en janvier 2013 après que l'AFD eut refusé de délivrer son précieux ANO, arguant de doutes sur la régularité du processus de sélection. Une procédure de gré à gré fut alors lancée et un consortium emmené par le groupe Vinci fut retenu avec un projet coûtant 120 milliards de francs CFA (environ 183 millions d'euros), contre 65 milliards pour l'offre retoquée par l'AFD. Pour régler la note, 87 milliards de FCFA sont financés par l'AFD dont 20 milliards au titre du C2D, le reste étant à la charge de l'État camerounais. Dans la foulée, l'AFD annonçait début juin 2015 qu'elle allait octroyer un prêt souverain concessionnel de 29,5 milliards de F CFA pour financer des aménagements complémentaires, non prévus dans le projet initial. Une bagatelle que les Camerounais devront rembourser.

### Aide au budget... des entreprises ?

Il est également prévu que cette conversion de dette prenne la forme d'une aide budgétaire, mais cela n'échappe pas pour autant à certains calculs politiques. Ainsi, en Côte d'Ivoire, à partir de 2011, la France a

pesé pour que le pays atteigne le point d'achèvement de l'I-PPTF, signé en 2012 un C2D record, et a finalement accepté que certains fonds soient alloués sous la forme d'aide budgétaire globale : une décision prise selon PwC « *au niveau politique [alors que] les conditions nécessaires [...] n'étaient pas réunies* » (p.34). Cette décision résulta

« **Les intérêts pour la France sont évidents. Le C2D est un formidable outil d'influence, qui permet à la France, selon [le directeur Afrique de l'AFD] Jean-Pierre Marcelli, d'assurer "un copilotage sur la trajectoire de développement du pays".** »

**Rapport d'information sur la Côte d'Ivoire des députés P. Cochet et S. Dagoma, 15 février 2017, (p. 137).**

en fait d'un mini bras de fer entre Alassane Ouattara et Paris<sup>8</sup>, qui refusa de consacrer les fonds C2D à l'aide budgétaire qu'il réclamait et privilégia « *les appuis budgétaires ciblés, par exemple pour apurer des arriérés de paiement d'entreprises françaises (dans le domaine des routes et pistes, donc liés aux secteurs et projets du C2D)* » (p. 53). Mais promis, ce n'est pas une aide aux entreprises françaises.

Le prétexte même qui sous-tend les conversions de dettes en investissements, et a fortiori les C2D, en révèle la nature paternaliste : se présentant comme garant de l'intérêt de la population du pays endetté, le créancier s'arroge le droit d'intervenir dans le processus d'utilisation des fonds. Non seulement la créance lui est due, qu'elle soit partiellement ou totalement illégitime, mais son remboursement lui arrose le droit de s'ingérer directement dans les politiques d'investissement de l'État endetté, renforce son pouvoir et lui permet de favoriser certaines entreprises. L'opposé, en somme, d'un processus souverain et endogène de lutte contre une dette illégitime.

Thomas Dorrel

7. Rapport d'information sur la Côte d'Ivoire des députés.e.s Philippe Cochet et Seybah Dagoma, 15 février 2017, p.193.

8. Voir David Mauger, « Ouattara-Moscovici : la diplomatie du tiroir-caisse », *Billets d'Afrique* n°228, octobre 2013,

## ARMÉE

# LE NERF DE LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME

Pour faire face à l'ensablement de l'opération Barkhane et à l'impuissance de la Minusma (cf. Billets n°268, juin 2017), Macron nous refait le coup de la « force africaine »... impulsée depuis Paris.

Macron l'avait annoncé avant même d'être élu (*Jeune Afrique*, 05/05) : « Je réunirai le plus rapidement possible le G5 Sahel ». Aussitôt dit, aussitôt fait. En visite aux militaires de la force Barkhane au lendemain de son élection, le nouveau président français « a ainsi demandé à son homologue malien d'organiser une réunion des pays du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) à laquelle il assisterait personnellement pour élaborer une stratégie commune » (*France 24*, 19/05). Le G5 Sahel est une structure de coordination entre les armées du Tchad, du Burkina, du Niger, de la Mauritanie et du Mali, mise en place - officiellement à l'initiative des Africains - pour épouser le périmètre de l'opération Barkhane et au sein de laquelle les militaires français n'occupent théoriquement qu'une position d'observateur. Pour Macron, il s'agissait de réactiver l'idée d'une force régionale africaine, lancée le 6 février dernier lors d'un précédent sommet. Celle-ci aurait pour mission d'occuper le terrain et ainsi de permettre à la France d'alléger le dispositif Barkhane, qui a atteint 4200 hommes, contre 3000 initialement, et qui lui revient de plus en plus cher en troupes mais aussi en matériels que les conditions difficiles du terrain contribuent à détériorer plus rapidement.

## Camouflet à l'ONU

Conformément à une tradition bien établie, la France a toutefois beaucoup de mal à faire partager le coût de ses interventions militaires africaines par ses « partenaires ». Cette fois, ce n'est pas l'UE qui a fait faux bond, mais le Conseil de sécurité de l'ONU, où Américains et Anglais se sont opposés au premier projet de résolution proposé par la France début juin. Celui-ci prévoyait de conférer à cette force un mandat sous chapitre VII (utilisation de la force) ouvrant la porte à un financement onusien. Cette résolution qui devait passer « comme une lettre à la poste » (*La Tribune Afrique*, 12/06) a donc été retoquée, les Américains excluant de contribuer

financièrement. Il aura fallu 15 jours de négociations supplémentaires pour obtenir « à l'arraché », après des « débats [qui] auront été âpres et longs » (*La Tribune Afrique*, 23/06) une résolution (n°2359) qui confère uniquement à la force en gestation du G5 la couverture juridique minimale, sans chapitre VII ni financement.

## Une force sans moyens

Même après son lancement officiel au sommet de Bamako le 2 juillet dernier, en présence de Macron (« *Au Sahel, Macron lance une force militaire africaine contre les djihadistes* », titrait *le Figaro* sans y voir aucun paradoxe), la question du financement reste entière. Si l'UE a promis de contribuer à hauteur de 50 millions d'euros, la France pour 8 et chacun des pays africains pour 10 millions, on est encore loin des 423 millions officiellement avancés pour déployer les 5000 hommes annoncés (10 000 prévus à terme). D'autant que certains pays, à commencer par le Tchad, renâclent pour obtenir des compensations supplémentaires. « Nous n'avons pas du tout été soutenu sur le plan financier, économique. Si rien n'est fait, si ça continue, le Tchad sera dans l'obligation de se retirer » des opérations extérieures sur le continent, a menacé le dictateur Idriss Déby dans un entretien à RFI, TV5 Monde, et le quotidien *Le Monde*, affirmant ne pas pouvoir « avoir 1.400 hommes au Mali (...) et dans le même temps avoir 2.000 soldats dans le G5 Sahel » (26/06). Pour l'instant, rien ne garantit donc que le projet de force « africaine » de la France connaisse plus de succès que les différentes versions de forces de réaction rapide de l'Union africaine qu'elle avait soutenues précédemment (cf. *Billets* n°231, janvier 2014)

## Jackpot pour les militaires ?

Côté français, l'argument de la lutte contre le terrorisme a également donné un coup de fouet au projet de hausse du budget militaire à hauteur de 2 % du PIB, réclamé depuis longtemps par l'OTAN, et promis par le candidat Macron pour 2025. (Un

pourcentage qui peut paraître faible ramené au PIB, mais qui dissimule une autre réalité plus parlante : si l'on considère plutôt la proportion de la Défense dans le budget de l'État, c'est d'au moins 10 % qu'il faut parler.) Sauf que, politique d'austérité oblige, le Premier ministre a annoncé que le surcoût des opex (traditionnellement fortement sous-évalué dans le budget) ne serait pas épongé par la solidarité interministérielle (c'est-à-dire financé par les autres ministères), comme cela se pratiquait depuis une dizaine d'années. Retour à une pratique antérieure : c'est donc au ministère des Armées de trouver 850 millions d'économies (vraisemblablement en rognant sur les équipements). Cette décision a provoqué la colère du Chef d'état-major des armées, le général de Villiers, qui a déclaré, devant les parlementaires, qu'il ne se laisserait pas « baiser comme ça », menaçant à nouveau de démissionner. Après s'être fait publiquement rappeler à l'ordre par Macron, qui a maintenu sa décision tout en affirmant qu'elle ne remettait pas en cause sa promesse électorale d'atteindre les fameux 2 %, de Villiers a fini par démissionner. Émois et remous dans la grande muette...

Certes, l'opération Barkhane ne pèse « que » pour 800 millions d'euros par an (contre 600 initialement) dans les dépenses militaires françaises. Une broutille rapportée aux 32 milliards du budget de la Défense, font valoir les partisans des opérations extérieures (opex). Mais là encore, les chiffres sont trompeurs : comme l'ont déjà reconnu quelques rapports parlementaires, ne considérer que les « surcoûts » des opex ne rime à rien, puisque la vocation même de l'armée française n'est plus la défense du territoire national, mais la projection à l'extérieur de ses frontières. C'est donc bien une très large part du budget militaire qui concourt à cet objectif. Avec les résultats calamiteux qu'on sait, au Mali aujourd'hui, en Libye ou en Centrafrique hier...

Raphaël Granvaud

# GÉNOCIDE DES TUTSIS (RÉ)ARMER LES GÉNOCIDAIRES

**Fin juin, les révélations de la revue XXI et deux plaintes déposées par plusieurs associations, dont Survie, concernant des livraisons d'armes aux auteurs du génocide par le truchement d'acteurs français ont relancé la question lancinante des responsabilités des dirigeants de l'époque dans le génocide des Tutsis de 1994. Au centre des interrogations :**

Pour la première fois, un acteur économique, la Banque Nationale de Paris (BNP, fusionnée depuis avec Paribas), est visé par une plainte pour complicité de génocide, déposée par Sherpa, le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) et Ibuka-France. Les faits concernent deux versements effectués les 14 et 16 juin 1994 depuis un compte ouvert à la BNP par la Banque Nationale du Rwanda, contrôlée par le gouvernement génocidaire. C'est au total plus de 1,3 million de dollars qui sont allés créditer le compte de Willem Ehlers, ancien secrétaire du président sud-africain Pieter Botha, et propriétaire d'une société de courtage d'armement. Willem Ehlers aurait accompagné le colonel Bagosora aux Seychelles pour y conclure un achat d'armes, 80 tonnes acheminées vers Goma, au Zaïre, les 16 et 20 juin, puis vers Gisenyi, au Rwanda. Et ce, malgré l'embargo décrété le 16 mai par les Nations Unies.

Ce dépôt de plainte intervient au moment même où Survie se constituait partie civile pour relancer une plainte de novembre 2015 concernant elle aussi les livraisons d'armes pendant le génocide. Cette plainte avait été classée sans suite en septembre 2016 par le parquet du pôle « crimes contre l'humanité et crimes de guerre », au motif qu'elle visait un ancien président de la République, François Mitterrand, – au demeurant décédé – qui ne peut être poursuivi que pour haute trahison, et des ministres qui ne relèvent pas de sa compétence mais de celle de la Cour de justice de la République. Mais quid des responsables militaires et des conseillers de l'exécutif éventuellement concernés ? L'enquête préliminaire avait pourtant conduit à l'audition d'Hubert Védrine par le vice-procureur du pôle...

## Hubert Védrine sur la sellette

Secrétaire général de l'Élysée en 1994, Hubert Védrine avait déjà admis en 2004 que « les dernières livraisons d'armes à l'armée rwandaise contre l'offensive ougando-FPR ont continué quelques jours après le début des massacres, mais bien sûr ceux-ci n'ont pas eu lieu avec des armes françaises » (« Rwanda : les faits », *La Lettre de*

*l'Institut François Mitterrand*, n°8, 15 juin 2004). Le 16 avril 2014, dans l'entre-soi de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, il était allé plus loin, lâchant qu'après le début du génocide, « il est resté des relations d'armement et c'est pas la peine de découvrir sur un ton outragé qu'il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies : c'est la suite de l'engagement d'avant, la France considérant que pour imposer une solution politique, il fallait bloquer l'offensive militaire. Ça n'a jamais été nié, ça. Donc, c'est pas la peine de le découvrir, de le présenter comme étant une sorte de pratique abominable masquée. C'est dans le cadre de l'engagement, encore une fois, pour contrer les attaques, ça n'a rien à voir avec le génocide ». Relevé par Survie à partir de l'enregistrement vidéo, cet aveu a dû apparaître bien embarrassant, puisque le compte rendu écrit officiel de l'audition d'Hubert Védrine le passe à la trappe...

## Fausse naïveté

Quand il justifie les livraisons d'armes par la nécessité de « contrer les attaques » du FPR (Front patriotique rwandais), ce qui « n'a rien à voir avec le génocide », Hubert Védrine feint-il de ne pas comprendre qu'en aidant les Forces armées rwandaises (FAR) à « bloquer l'offensive militaire » du FPR, les livraisons d'armes permettaient la poursuite du génocide des Tutsis à l'arrière du front ? Car ce sont les troupes du FPR qui mettaient fin au génocide. De plus, comment distinguer les armes ayant servi à combattre le FPR de celles ayant été utilisées dans les massacres quand on connaît le rôle de certaines unités de l'armée rwandaise dans le génocide ? Les balles qui ont tué ou blessé de nombreux Tutsis, avant qu'ils ne soient achevés à l'arme blanche, ont pu être livrées par ou avec la complicité de la France.

Quant à l'argument selon lequel les livraisons d'armes étaient nécessaires « pour imposer une solution politique », on se demande bien ce qu'il pouvait encore signifier (si tant est...) au moment de l'opération Turquoise, quand le génocide était accompli... et que le réarmement des FAR fuyant au Zaïre a été ordonné par Paris.

## « Réarmer les Hutu »

C'est la revue XXI qui l'affirme, dans son numéro 39 (été 2017). Selon le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, un des deux hauts fonctionnaires chargés en 2014 de dépouiller les archives de la politique menée au Rwanda a confié à des proches que, « au cours de l'opération Turquoise, ordre avait été donné de réarmer les Hutu qui franchissaient la frontière ». Ces instructions avaient suscité les protestations de certains militaires français déployés au Rwanda. En marge d'un de ces documents figurait une note « disant qu'il fallait s'en tenir aux directives fixées, donc réarmer les Hutu ». Elle était signée Hubert Védrine. Ces informations de XXI confirment le témoignage déjà rendu public de Guillaume Ancel qui servait comme capitaine lors de Turquoise. Il avait affirmé avoir été chargé par son supérieur, en juillet 1994, de distraire des journalistes pendant le passage de plusieurs camions chargés d'armes destinées aux FAR repliées au Zaïre.

Hubert Védrine a démenti les accusations de XXI, soutenant, encore et toujours, que la France a été le seul pays à s'engager pour trouver un compromis politique par les accords d'Arusha en 1993 et le seul à avoir agi pour secourir les populations pendant le génocide grâce à l'opération Turquoise. Il a essayé, encore et toujours, de faire diversion en suggérant un lien entre ces révélations et le fait que le non-lieu qui disculperait les autorités rwandaises dans l'instruction sur l'attentat du 6 avril 1994 tarde à venir... Pitoyable ligne de défense qui fait aujourd'hui eau de toutes parts.

Après ses récentes déclarations sur la rafle du Vél' d'Hiv', le nouveau président de la République continuera-t-il, à l'instar de ses prédécesseurs, à couvrir les complices français du génocide des Tutsis, au risque d'être lui-même éclaboussé par une politique criminelle dans laquelle il n'a aucune responsabilité, et à propos de laquelle la justice est saisie de manière de plus en plus pressante ?

Raphaël Doridant

## À LIRE

## VENT GLACIAL SUR SARAJEVO

**En 1995 un capitaine de l'armée française, Guillaume Ancel, est envoyé en mission en Bosnie dans le cadre d'une résolution des Nations-Unies : officiellement, pour empêcher les Serbes de tirer sur Sarajevo qu'ils assiègent ; en réalité, pour une inaction délibérée. Si on replace son témoignage dans le contexte des années 1990, il éclaire de façon inédite les motivations et les conséquences de la politique de François Mitterrand. Politique que le chef d'état-major des armées de l'époque, l'amiral Lanxade, applique y compris quand Mitterrand quitte la scène. La politique française a-t-elle changé depuis ?**

**V**ent glacial sur Sarajevo<sup>1</sup> est un livre dont on ne sort pas indemne. Son auteur, Guillaume Ancel, est durablement marqué par sa mission à Sarajevo en 1995.

A l'époque il est capitaine dans la force d'action rapide. Il fait partie des soldats français chargés de protéger la ville de Sarajevo assiégée depuis trois ans par les Serbes. L'aéroport, sur lequel ils sont basés, et le tunnel passant sous ce dernier, sont les seuls liens de la ville vers l'extérieur. Si l'aéroport tombe aux mains des Serbes, la ville tombera aussi. Les instructions officielles sont formelles : si les Serbes bombardent Sarajevo avec leur artillerie lourde, il faut mettre celle-ci hors d'état de nuire. Les avions de combat de l'OTAN sont prêts 24h/24 à intervenir en quelques minutes, et l'équipe dirigée par Ancel est chargée de guider leurs bombes avec précision.

### De fait, la France protège les Serbes

Ancel constate sur place qu'au sein du dispositif international, les Français détiennent la majorité des postes de décision. Et que ces généraux français, en particulier le général Janvier qui commande les forces des Nations unies, utilisent leur position pour tout verrouiller et, à tout prix, empêcher de frapper les Serbes. Systématiquement, et de façon délibérée, ils font annuler les bombardements au dernier moment. Cela n'arrive pas qu'une fois ni dix fois, mais une centaine de fois.

Ancel énumère les effets de cette politique aberrante et incohérente. Sarajevo meurtrie, les bus de civils bombardés ; ses camarades tués, lui-même déclaré mort dans une embuscade serbe avant d'en réchapper de justesse. Quand les soldats français sont attaqués ou même assiégés par les Serbes, ils reçoivent des ordres aussi absurdes que « ripostez sans tirer » [sic]. Alors qu'Ancel guide un bombardement destiné à sauver des soldats français pris en otage, il reçoit l'ordre d'annuler au tout dernier moment ; souhaitant continuer quand même, il demande à recevoir par écrit cet ordre d'annulation, ce qui sera perçu comme un refus d'obéissance. Il explique qu'un

groupe de légionnaires se rend, et pour en effacer toute trace, la Légion Etrangère en réécrit l'histoire. Il indique comment les Serbes sont prévenus des bombardements ; ou que



les porte-paroles militaires apportent aux journalistes français une version lénifiante. Ainsi, non seulement les Français n'ont pas contribué à protéger les Sarajeviens martyrisés durant des années, mais ils ont aussi mis en danger leurs propres soldats.

### Une stratégie en faux-semblant

Cette politique, Ancel en voit les effets sur le terrain. Mais à l'époque, il n'a pas tous les éléments pour la comprendre. Avec les éléments de contexte connus aujourd'hui, elle devient claire et cohérente. Les généraux Janvier et Morillon ne sont pas uniquement motivés par une « amitié » pour les Serbes (qui serait d'ailleurs bien mal payée de retour). Ils reçoivent leurs directives du chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, qui lui-même

déploie une stratégie approuvée par l'Elysée.

Ce dernier explique la politique de Mitterrand : « *Le président [...] ne s'est pas engagé dès 1991 pour une cause humanitaire, encore moins une impulsion d'affinités sentimentales, mais pour des objectifs politiques et stratégiques. [...] Un impératif primordial s'imposait à lui : faire tout simplement "que les Balkans n'explorent pas". [...] L'humanitaire est venu ensuite. [...] Durant ces quatre années, l'approche du président est avant tout historique et elle vise un objectif fondamental, pragmatique : que cette crise au cœur de l'Europe cesse, à tout le moins, qu'elle ne déborde pas. Tout doit revenir impérativement à la stabilité* »<sup>2</sup>.

La Serbie a une armée régulière et se présente aux yeux de François Mitterrand comme garante de cette stabilité si recherchée. Elle est à l'époque une alliée militaire de la France. Avant la guerre, le général Morillon a été pendant deux ans l'envoyé du ministère de la Défense français auprès de l'armée yougoslave, et président d'une commission franco-yougoslave aux armements<sup>3</sup>.

### Rapports de force au sommet de l'Etat

Aucune action militaire n'est menée contre les Serbes, même en cas de légitime défense, durant la présidence de Mitterrand. Le témoignage d'Ancel concerne le début de 1995. Or, depuis novembre 1994, Mitterrand est très malade, ne se lève quasiment plus, et ne gouverne guère<sup>4</sup>. Il semble que l'amiral Lanxade, qui auparavant était déjà particulièrement autonome pour décider des questions militaires<sup>5</sup>, soit désormais quasiment seul aux manettes pour continuer cette politique serbe.

En mai 1995, quand Jacques Chirac devient Président, les possibilités d'actions contre les Serbes font l'objet de débats houleux et Lanxade accepte celles-ci à contrecœur.

1. Guillaume Ancel, *Vent glacial sur Sarajevo*, Ed. Les Belles Lettres, 2017.

2. Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, 2001, Ed. Nil, p. 111.

3. Jean-Franklin Narodetzki, *Nuits serbes et brouillards occidentaux*, Ed. L'Esprit frappeur, 1999.

4. Claude Gubler, *Le grand secret*, Rocher, 2005, pp. 178-180.

5. François Graner, « Yougoslavie / Rwanda : Le rôle clé de l'amiral Lanxade », *Billets d'Afrique* n°248, juillet-août 2015, pp. 10-11.

11. François Graner, « Le Rwanda, la Bosnie et l'amiral Lanxade », *La Nuit Rwandaise* n°9, juillet 2015, pp. 345-368.

Ancel en constate une conséquence sur le terrain. Pour la première fois on lui annonce que le Président de la République a demandé de frapper une cible hautement symbolique : un général serbe de très haut rang, vraisemblablement le général Mladic. Ancel guide ce bombardement avec détermination. Là encore l'ordre est annulé au tout dernier moment, sous prétexte de la proximité de civils. Ancel reçoit l'écho que Chirac a renoncé sur les demandes de militaires : s'agit-il de Lanxade ?

Fin mai 1995 des généraux comme Georgelin et Gobillard tentent de s'opposer à cette politique. Quand les Serbes prennent le pont de la Vrbanja tenu par les Français, le général Gobillard le fait reprendre par ses hommes. Ancel et ses camarades obtiennent les raisons de cette réaction. Gobillard a décidé seul, court-circuitant ses supérieurs Janvier, et au-dessus de lui, Lanxade. Gobillard obtiendra, mais seulement après-coup, que le Président Chirac le couvre, obligeant Lanxade à entériner l'action comme s'il l'avait lui-même autorisée.

C'est la seule réelle action militaire contre les Serbes, et si elle est de peu d'envergure, symboliquement elle a probablement marqué un tournant : comme message adressé aux Serbes, qui en ont été surpris ; comme un début de reprise d'autorité sur Lanxade par Chirac.

## Srebrenica

Au même moment, en mai 1995, le général Janvier plaide pour l'abandon de l'enclave de Srebrenica, dite « zone de sécurité », qu'il considère comme un obstacle à un accord de paix. Le général serbe Mladic lui demande explicitement la promesse de ne pas recourir aux avions, en échange de la libération de soldats (dont des Français) retenus par les Serbes. Pendant l'attaque de la « zone de sécurité de Srebrenica » qui commence le 7 juillet 1995, le général Quesnot, qui conseille alors le président Chirac, se dit favorable à une intervention, tandis que Lanxade s'y dit défavorable. Janvier vient à Paris prendre les instructions de ses supérieurs, dont Lanxade. Avec des motifs chaque fois différents, les six demandes d'intervention des avions de l'OTAN sont écartées, et Mladic s'empare facilement de Srebrenica.

Le député Pierre Brana, qui a enquêté sur l'inaction française, explique : « *A Srebrenica, pour la colonne de camions et de chars des Serbes commandés par Mladic, il y avait une seule route d'accès, sinueuse, aux bords escarpés. Il aurait suffi d'un avion faisant des sommations et/ou bombardant le char de tête pour bloquer la colonne pendant 15 jours. Ça ne présentait aucun risque pour les soldats français ni pour les civils. C'est incompréhensible* ».

*que ça n'ait pas été fait. La seule hypothèse possible est l'accord otages contre frappes* »<sup>6</sup>. Le sentiment d'impunité des Serbes est tel que le 15 juillet, ils massacrent les hommes de l'enclave de Srebrenica sans se cacher, en pleine lumière, comme l'attestent les photos aériennes prises toutes les deux heures et qu'Ancel voit le jour même.

En août 1995, l'OTAN commence à passer outre l'obstruction de Lanxade et Janvier. Lanxade quitte la tête de l'armée le 8 septembre pour être ambassadeur auprès du président tunisien Ben Ali. Ce n'est qu'après son départ qu'ont lieu les interventions aériennes occidentales décisives qui conduisent à la levée du siège de Sarajevo et au cessez-le-feu.

## Bosnie et Rwanda

On constate de nombreux points communs entre l'intervention française en Bosnie et celle qui s'est déroulée à la fin du génocide des Tutsis au Rwanda. Même petit nombre d'acteurs-clés, le président Mitterrand et son conseiller le général Quesnot décident ; son secrétaire général Hubert Védrine transmet ; les ministres de la Défense et des Affaires Étrangères entérinent ; l'amiral Lanxade et son adjoint le général Germanos donnent les ordres. Même obsession « historique » de Mitterrand pour mener à tout prix une politique de stabilité, entendue comme la stabilité d'une région et d'un régime ami, quoi que ce régime fasse. Même soutien de Lanxade qui applique puis prolonge cette politique secrète et contraire à la résolution de l'ONU. Même choix de soutenir une armée régulière, considérée comme seul interlocuteur valable. Dans les deux cas, l'armée française diffuse une thèse de « guerre civile » basée sur des haines ethniques séculaires, et renvoie dos-à-dos des « belligérants » sans identifier l'agresseur. La France propose la création de « zones de sécurité » dites « humanitaires sûres » : à Srebrenica, cela n'empêche pas le massacre ; au Rwanda (où Lanxade est à l'origine de la proposition), les tueurs y trouvent refuge. Enfin, Lanxade écarte des généraux qui s'opposent à lui (Cot pour la Bosnie, Varret pour le Rwanda), tandis que dans les deux cas, quelques



Guillaume Ancel, à gauche, sur le toit de l'aéroport de Sarajevo (photo G. Ancel, DR).

soldats et officiers frondent sur le terrain.

Tout récemment, la revue XXI fait état de « plusieurs documents sur le 'droit de retrait' que des militaires français auraient fait valoir pour ne pas obéir aux ordres » qui les sommaient d'apporter leur concours aux génocidaires rwandais en débandade. Selon un haut-fonctionnaire français habilité secret-défense, un document de l'Elysée indiquerait qu'« au cours de l'opération Turquoise, ordre avait été donné [aux militaires français] de réarmer les Hutus qui franchissaient la frontière » entre le Rwanda et l'ex-Zaïre. Ceux-là même qui venaient de commettre le génocide contre les Tutsis<sup>7</sup>.

## Aujourd'hui

La politique étrangère de la France a-t-elle changé depuis ? Ancel explique que dans la culture militaire anglo-saxonne, les officiers écrivent volontiers leurs témoignages une fois les opérations terminées, tandis que les archives sont accessibles après cinq ans. En France, au contraire, aucune leçon n'est tirée après les événements, les archives et le débat demeurent largement verrouillés. Parce qu'il témoigne publiquement, Ancel reçoit des menaces (mais également de nombreux messages de soutien de ses camarades). En 2017, le régime français reste aussi peu démocratique du fait de la faiblesse des contre-pouvoirs. Lorsqu'Emmanuel Macron déclare : « *Je suis très attaché à la stabilité des Etats, même quand nous sommes face à des dirigeants qui ne défendent pas nos valeurs ou peuvent être critiqués* »<sup>8</sup>, marche-t-il dans les pas de Mitterrand ?

François Graner

6. Pierre Brana, membre de la Mission d'Information Parlementaire de 2001 sur les événements de Srebrenica. Entretien avec l'auteur, Paris, 3 juin 2015.

7. Patrick de Saint-Exupéry, « Réarmez-les ! », *Revue XXI*, n°39, été 2017, pp. 56-67.

8. Marwane Ben Yahmed, « Présidentielle française : à quoi ressemblerait la politique africaine d'Emmanuel Macron ? » *jeuneafrique.com*, 05 mai 2017.

FRANCE - TCHAD

# COMMENT RECEVOIR UN DICTATEUR SANS LE MONTRER

Dans une interview fleuve donnée à des RFI, TV5 Monde et Le Monde (25/06), le Tchadien Idriss Déby s'est plaint d'avoir dû rester au pouvoir malgré lui : « *J'aurais souhaité m'arrêter en 2006 après mon second mandat. J'aurais alors cédé le pouvoir. Mais la guerre a éclaté. Des mercenaires ont attaqué N'Djamena [en fait ses anciens alliés mécontents d'être écartés de la rente pétrolière]. Et alors que je ne le voulais pas, la France est intervenue pour changer la Constitution. Il y a un constitutionnaliste dont je ne connais même pas le nom qui est venu ici. J'ai dit que je ne voulais pas changer la Constitution mais ils sont passés par leurs arcanes et ils ont changé la Constitution.* » Timing parfait pour rappeler publiquement que la France avait prêté main forte au coup d'État constitutionnel de 2005 : une semaine après, Déby devait voir Macron au G5 Sahel (lire p. 8) ; l'occasion de faire monter les enchères en termes de soutien politique, en lâchant opportunément une déclaration potentiellement gênante, en forme d'avertissement ("non seulement vous avez besoin de moi pour guerroyer dans le Sahel, mais je suis en position de vous nuire"). Déby avait-il besoin d'un coup de pouce financier de Paris pour le trésor public tchadien, comme lorsqu'il avait critiqué le

franc CFA en 2015 ? (cf. *Billets* n°249, septembre 2015)

## L'Elysée ou rien

Mais les photos de famille au G5 Sahel ne suffisaient pas. Il fallait se montrer sur le peron de l'Elysée. Et c'est par un tweet d'Emmanuel Macron qu'on a appris, dans la soirée du 11 juillet, que Déby venait d'être reçu. Sans brouhaha médiatique, et pour cause : le service presse ne l'Elysée n'a envoyé une invitation aux journalistes accrédités qu'à 18h44, pour une ouverture de la cour à 19h30 et une arrivée de Déby à 20h. Impossible à couvrir dans des délais si courts... D'autant que ce RV ne figurait pas dans l'agenda officiel du Président français. Soit



Déby s'est incrusté (avec l'aide de son ami Le Drian ?), soit l'Elysée cherchait à rester discret... et sûrement un peu des deux.

## Vampires pétroliers

Dans un récent rapport intitulé « Tchad SA, un clan familial corrompu, les milliards de Glencore et la responsabilité de la Suisse » (juin 2017), l'ONG Swissaid retrace l'histoire tragique (pour les populations) de l'exploitation pétrolière dans le pays et de l'opacité qui l'accompagne, pour le plus grand bénéfice de Glencore et de l'entourage du dictateur. Le trader de matière première a réussi l'exploit à la fois de mettre la main sur la quasi-totalité de l'exportation du pétrole tout en endettant fortement l'État tchadien. Au passage, les enquêteurs épinglent le rôle joué par une entreprise française : en 2013, Chevron souhaite se retirer de l'exploitation pétrolière qu'elle ne juge plus aussi rentable et l'État envisage de racheter ses parts. Chevron cherche alors une offre concurrente pour faire monter le prix : « *elle la trouve chez l'entreprise pétrolière française Perenco avec laquelle Chevron a des liens étroits. Perenco fait son offre et pour l'évincer, le Président Déby semble avoir accepté toutes les conditions de Glencore qui a prêté des milliards au Tchad.* » Le même Déby dénonce aujourd'hui « *un marché de dupe* » qui lui a fait adopter « *une démarche irresponsable* » (*Le Monde*, 25/06). La démission s'imposerait logiquement...

## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

## TARIFS

France : 25 €  
 Petits budgets : 20 €  
 Étranger et Outre-mer : 30 €